



LE TREMPLIN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE TREMPLIN AVOINE ZONE GROOVE 2025 A RÉVÉLÉ SON VAINQUEUR !



La place de l'Église à Avoine a organisé, ce vendredi 23 mai, la grande finale du Tremplin Avoine Zone Groove 2025, devant près de 200 spectateurs venus découvrir les talents musicaux de la région Centre-Val de Loire.

Les quatre groupes finalistes, sélectionnés parmi de nombreuses candidatures d'artistes amateurs*, ont offert au public et au jury une soirée riche en émotions et en diversité musicale :

- **GRIZZLY - ROCK FRANÇAIS**
- **ROSA BLACK - DREAM POP & INDIE POP**
- **THE CRIMSONS - ROCK INDÉPENDANT ET ALTERNATIF**
- **RED DAFF - ROCK**

À L'ISSUE DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY, ET AVEC LE SOUTIEN DU PUBLIC, LE GROUPE GRIZZLY A ÉTÉ DÉSIGNÉ VAINQUEUR DE L'ÉDITION 2025 DU TREMPLIN AVOINE ZONE GROOVE.

Organisé dans le cadre du festival Avoine Zone Groove, ce tremplin a pour vocation de promouvoir la scène locale et d'offrir à des artistes amateurs l'opportunité de se produire dans un cadre professionnel.

Le lauréat bénéficiera de plusieurs dotations :

- Une programmation sur la petite scène du festival Avoine Zone Groove 2025
- Trois jours d'enregistrement en studio professionnel
- Une interview dans un média partenaire

Le jury de cette édition 2025 était composé de professionnels du secteur musical, de représentants culturels de la commune et des organisateurs du festival.

Le groupe GRIZZLY donne ainsi rendez-vous au public le 5 juillet à 16h sur la scène Région Centre lors du festival Avoine Zone Groove !

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver leurs morceaux et découvrir leur univers musical via ce lien : <https://www.youtube.com/@griiizzlyyyy>

Contacts :

Laura Marandon - Directrice communication
02 47 98 11 14 - lauramarandon@ville-avoine.fr
Manon Guérin - Assistante de communication
02 47 98 11 15 - manonguerin@ville-avoine.fr

Réseaux sociaux :

Instagram : [@AvoineZoneGrooveFestival](https://www.instagram.com/AvoineZoneGrooveFestival)
Facebook : [AvoineZoneGrooveFestival](https://www.facebook.com/AvoineZoneGrooveFestival)

* Est considéré comme artiste amateur toute personne ou groupe exerçant une activité artistique sans en tirer de rémunération.

